

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 SEPTEMBRE 2014**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes Bossy Virginie, Deballe Céline, Hugon Denise, Pensec Catherine, Surgand Marie-Odile
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Davis Andrew, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain, Piberne Olivier,
conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Blanc Dominique (pouvoir à Mme Surgand Marie-Odile), Barrilliet Annick, Decombaz Marielle.

1 M. Piberne Olivier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

**3.1. REMEMBRMENT FONCIER TRAVAUX CONNEXES – AVENANT N°1 MARCHÉ
AVEC L'ENTREPRISE SAAF POUR LES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, dans le cadre de la mise en œuvre des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier, l'attribution, par délibération du 3 mai 2012, du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet BABLET, MAGNIEN, GAUD sis à Saint Denis les Bourg.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 septembre 2013 portant attribution du marché négocié de travaux à SA SAAF sise à Attignat (Ain), pour un coût total de 139 941.60 € HT, soit 167 370,15 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'au cours de la réalisation du chantier il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications concernant la nature des travaux et les quantités sur certains postes du marché initial.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°1 portant le marché total :

- de 139 941.60 € HT soit 167 370.15 € TTC (TVA 19.6 %),
- à 140 255.88 € HT soit 168 307.06 € TTC (TVA 20 %).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint délégué, à signer cet avenant n°1, tous documents s'y rapportant, ainsi que tous les avenants éventuels supplémentaires à intervenir,

DIT que les crédits nécessaires pour le règlement de ces prestations supplémentaires ou modifiées de 314.28 € HT soit 377.14 € TTC, (+ 0.22%) de variation, seront prévues au budget 2014 opération 86 «aménagement foncier - travaux connexes remembrement» par décision modificative.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. TAXE D'AMENAGEMENT – MAINTIEN DU TAUX D'APPLICATION ET NOUVELLE MESURE D'EXONERATION FACULTATIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 28 de la loi des finances rectificatives de l'année 2010 n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 a remanié la fiscalité de l'urbanisme et instauré la taxe d'aménagement pour financer les équipements publics.

Monsieur le Maire précise que celle-ci s'est substituée à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et certaines participations d'urbanisme, dont la participation pour aménagement d'ensemble (PAE).

Elle est applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis le 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer au 1^{er} janvier 2015 la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Monsieur le Maire indique que l'application de cette taxe impose aux collectivités de délibérer sur les taux et les exonérations facultatives.

Monsieur le Maire précise que le précédent conseil municipal, par délibération en date du 3 novembre 2011, avait instauré un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal et décidé d'exonérer :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);

Monsieur le Maire propose d'étendre les exonérations facultatives aux locaux d'habitations financés avec un PTZ+.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE le maintien du taux d'application de 5% pour la taxe d'aménagement.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

DECIDE de ne pas étendre les exonérations facultatives aux locaux d'habitations financés avec un PTZ+.

APPOUVEE A LA MAJORITE – (2 voix contre : MM Armand et Lévrier).

3.3. RESTAURANT SCOLAIRE - CONVENTION ET ANNEXE FIXANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE DES REPAS AU COLLEGE ENTRE LA COMMUNE LE COLLEGE ET LE PRESTATAIRE ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT

Retiré de l'ordre du jour dans l'attente, de la part de la société Elior, d'une proposition de convention, présentée dans un français correct.

3.4. ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Retiré de l'ordre du jour.

3.5. RECONDUCTION DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES COMMUNAUX AU CONTROLE DE LEGALITE PAR VOIE DEMATERIALISEE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 03 novembre 2011 portant mise en œuvre de la télétransmission des actes communaux au contrôle de légalité et des gestionnaires de certificats, et du 1^{er} décembre 2011 portant désignation de deux représentants concernant le transfert des actes dématérialisés au service de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que la durée de validité de la convention signée avec les services de l'Etat arrive à échéance et qu'il convient de reconduire cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention initiale, après avoir délibéré,

DECIDE de reconduire la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture, représentant les services de l'Etat.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec la Préfecture et à signer électroniquement les actes transmis.

AUTORISE la Maire à reconduire également le contrat de souscription entre la commune et la Société Magnus-Berger-Levrault.

DESIGNE comme agents responsables et interlocuteurs privilégiés de la dématérialisation :

Mademoiselle Valérie VINCENT, responsable
Madame Isabelle GIACOBINO, responsable adjoint.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1 Bilan de la rentrée scolaire.

départition des élèves par classe

	MATERNELLE				ELEMENTAIRE					TOTAL ECOLE	CLIS
	2ans	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
1 ^{ère} classe		16	10							26	
2 ^e classe		18	9							27	
3 ^e classe			19	9						28	
4 ^e classe				28						28	
5 ^e classe					28					28	0
6 ^e classe					6	20				26	2
7 ^e classe						16	10			26	1
8 ^e classe							18	8		26	2
9 ^e classe								29		29	0
10 ^e classe									27	27	3
TOTAL	0	34	38	37	34	36	28	37	27	271	8

Nous avons 10 élèves de moins qu'à la rentrée 2013 – 2014.

4.1.2. RYTHMES SCOLAIRES

4.1.2.1. Consécutivement aux deux premiers jours de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, 94 élèves de l'école primaire et 58 élèves de maternelles étaient présents.

Il est trop tôt à ce jour pour tirer un bilan.

4.2. VOIRIE

4.2.1. Ruisseau de Péron :

Pour rappel, la commune a mandaté l'entreprise FAMY pour les travaux de réfection de l'ouvrage de traversée du ruisseau de Péron sur le quartier les Châtelains.

Le 1^{er} septembre 2014, MM. Armand et Debard ont rencontré Mr Guidicci pour les travaux sur sa berge en rive droite. Ils lui ont rappelé que conformément à la réglementation, il est de sa responsabilité d'assurer la tenue des berges en qualité de propriétaire riverain. J. Debard se rapproche de l'entreprise pour faire un devis à son attention qui permettra de prolonger l'enrochement sur sa berge.

Le 03 septembre 2014, J. Debard a rencontré les propriétaires riverains pour leur expliquer la teneur des travaux, les délais de réalisation et les contraintes, notamment d'accès aux habitations.

Le 04 septembre 2014, J. Debard a rencontré l'entreprise en charge des travaux dans le cadre d'une réunion de préparation du chantier. Étaient présent également la CCPG et le représentant de la pêche. Les services de la police de l'eau se sont excusés. Le chantier débutera le 10 septembre 2014 pour une durée de 10 jours.

4.2.2. Point sur la reprise des travaux à Feigères – Commune pour la route de Choudans, et CCPG pour la route de Chanvières.

Une réunion de reprise des travaux aura lieu le 17 septembre 2014 avec le maître d'œuvre et l'entreprise.

Sur le secteur route de Choudans, aménagement communal, la reprise des travaux est prévue fin septembre.

Sur le secteur route de Chanvière, les travaux de réseau secs sont terminés, les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (CCPG) auront lieu cet automne et les travaux communaux démarreront au printemps 2015 après une reprise des plans avec le maître d'œuvre puis un passage en commission voirie le 22 septembre 2014.

4.2.3. Courrier de la société YXIME, mandaté par Réseau Ferré de France, pour la reprise du dépôt de sel à la gare de Logras. La société YXIME propose à la commune :

- soit de vendre certains terrains pour accéder au dépôt de sel pour un total de 102 100 € ; 27 600 € pour 1830 m² de terrains en friche – 67 500 € pour des terrains « goudronnés » - 7 000 € pour le « bâtiment »,

- soit d'établir une location annuelle de 1 000 € ht.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater M. le Maire pour faire une contre-proposition : n'acheter que le « bâtiment » et bénéficier d'un droit d'accès et de passage pour accéder au dépôt. En cas de refus ce sera la proposition de location qui sera privilégiée.

4.3 BUDGET

4.3.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 1^{er} septembre : 127 132,02 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
DECOUX SA	Logiciel PC gestion cylindres maison des sociétés	420
DESCOURS ET CABAUD	JEU 2 RAMPES 93 cm pour nettoyage tondeuse	195,84
DESCOURS ET CABAUD	Plancher + garde-corps totem 50 ECHAFAUDAGE ALU 2.95 M	497,52
COCKTAIL SCANDINAVE	Mobilier auberge - facture n° 60106858 du 16/05/2014	4516,67
EBI	2 SIEGES BUREAU SECR COSMO PRUNE, ADJOINT SYNC NOIR	794,94
DELAGRAVE	MOBILIER SCOLAIRE CF (10 Chaises /10 tables/3 bancs/2 Chauffeuses)	1579,79
MIGROS FRANCE	1 FAUTEUIL RELAX COTON ATSEM ECOLE	129,9
PAREDES	chariot ménage maison des sociétés	382,9
PERAY David Electricité	installation 7 sèche-cheveux pour les chambres hôtel AUBERGE communale	1540
Génie Acoustique SIGNORELLI	Acompte 13 DET 85% Génie acoustique MOE STRATES maison des sociétés	42,66

BUREAU VERITAS	Echéance 13 - Rapport final contrôle technique maison des sociétés	1404
BUREAU VERITAS	échéance 2 attestation handicapés maison des sociétés	540
SETO	Certificat paiement 8 situation 5 lot 14 Chauffage maison des sociétés	9298,12
GONCET	installation kitchenette appât 2e étage Auberge la Fruitière	1822,57
CHAPUIS STRUCTURES	acompte 12 Exe 2100% DET85% MOE STRATES Ingénierie Béton maison des sociétés	1090,8
CAILLAUD Ingénierie	Certificat paiement 10 MOE OPC 96.94% maison des sociétés	4066,13
CAILLAUD Ingénierie	Certificat paiement 13 MOE FLUIDES DET85% AOR20% EXE2 100% maison des sociétés	892,45
CAILLAUD Ingénierie	certificat paiement 3 MOE électricité det 85% aor20% exe2 100% maison des sociétés	892,45
CAILLAUD Ingénierie	Acompte 9 révision prix MOE FLUIDES/ELECT maison des sociétés	75,19
BONGLET	Certificat paiement 14 situation 5 LOT 9 Plâtrerie maison des sociétés	8437,45
ECONOMIA	honoraires 10 économiste/vrd DET85% AOR20% exe2 100% maison des sociétés	3297,38
LP CHARPENTE	certificat paiement 1 situation 5 ss traitant lot 2 Gros œuvres JACQUET maison des sociétés	10000
JACQUET	Certificat paiement 16 situation 5 lot 2 Gros œuvres maison des sociétés	9343,36
SOC STRATES	honoraires 13 DET85% AOR EXE2 100% MOE architectes maison des sociétés	6180,48
DECOUX SA	2 boitiers VIGIK pour coffret commande + alimentation électrique portail/portillon maison sociétés	238,61
DECOUX SA	boitiers commande portail/portillon 30 cylindres bâtiments maison sociétés	20162,05
DEKRA INDUSTRIAL	DIUO mission coordonnateur SPS maison des Sociétés	313,8
FAMY ET CIE	Certificat paiement 9 situation 5 lot 1 VRD maison des sociétés	42100,83
EIFFAGE TP Rhône Alpes Auvergne	certificat paiement 3 situation 5 ss traitant lot 1 VRD FAMY maison des sociétés	6162,98
SAAF	certificat paiement 1 situation 6 MAPA Travaux connexes remembrement	55040,83
BABLET MAGNIEN GAUD Géomètres	acompte 3 DET 35% MOE Travaux connexes remembrement MAPA SAAF	2565,98
BABLET MAGNIEN GAUD Géomètres	acompte 4 DET 60% MOE travaux connexes remembrement MAPA SAAF	2566
EIFFAGE TP Rhône Alpes Auvergne	marquages neufs RD984 recalibrage/ redélimitation commune/département	6612,58
Fonds indemnisation commissaires enquêteurs	vacation commissaire enquêteur CIUTAT création ASA réfection route forestière Pays de Gex	1429,42
		204633,68

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. Point sur la finition des travaux

Les dernières reprises principalement de l'entreprise SETO devraient être réalisées semaine 37.

L'entreprise EIFFAGE doit donner un devis pour l'extension de l'accès des locaux du Comité des Fêtes et de la Chasse.

M. Desmaris demande qu'un système soit trouvé pour commander le portail d'entrée depuis le local du Comité des Fêtes.

Il est en effet compliqué pour la personne qui s'occupe du matériel, quand elle le donne ou qu'il revient, de descendre au portail pour ouvrir aux personnes ne se suivant pas forcément.

Il demande également qu'un réglage de la sécurité soit fait soit en mettant en réseau l'alarme bloc de bâtiments par bloc de bâtiments soit en ayant des codes différents pour chaque alarme.

4.5. ORDURES MENAGERES

4.5.1. Point sur le dossier.

La commune a passé commande à la société Astech en juin 2014, la fourniture de 6 conteneurs pour les PAV de tri sélectif sur les secteurs de Feigères, place du Moléron, et Logras, Route de Pougny.

Après échange avec le SIDEFAGE, il apparaît que les prescriptions techniques du SIDEFAGE ont changé depuis juillet 2014. Les conteneurs commandés ne sont plus compatibles en raison de la présence d'une vis de verrouillage supposant une intervention manuelle. La commune de Péron a annulé la commande auprès d'Astech. La société Astech a répondu qu'elle s'engageait à rencontrer le SIDEFAGE pour trouver une réponse technique compatible avec leurs prescriptions techniques. La rencontre est prévue le 10 septembre. Dans l'intervalle, le dossier est mis en attente.

4.6. CONTENTIEUX

4.6.1. Recours gracieux déposé par l'association Anthroposophique du Lac contre le projet MERCUEL à Logras.
M. le Maire informe l'assemblée que cette demande n'a plus lieu d'être puisque le dossier a été retiré par le promoteur.
Mme la Présidente en a été informé par courrier.

4.7. AMENAGEMENT FONCIER

4.7.1. Point sur les travaux

Les travaux ont repris, le premier chemin, Chemin de Chaumonde, à reprendre est terminé. Les travaux sur le 2^{ème} chemin, Chemin de Grand Pré sont en cours de réalisation.

4.7.2. Point financier suite à la réunion du groupe de travail du 30/07/2014.

Suite aux évacuations des terres il a fallu faire des économies. Le groupe de travail a accepté que les chemins prévus soient moins larges. Pour arriver sensiblement au prix du marché un chemin a été abandonné pour l'instant, représentant une somme de 20 000 € ht. Le groupe de travail demande que ce chemin soit inscrit au budget de l'année prochaine afin que les travaux soient conformes au projet.

4.8. AUBERGE COMMUNALE

4.8.1. Point sur les travaux

Les seuls gros problèmes restant à résoudre viennent d'une présence importante de tartre dans les appareils sanitaires. L'adoucisseur d'eau n'a pas du souvent fonctionner avant l'arrivée de M. Guillon.

4.9. GENS DU VOYAGE

4.9.1. Point sur la venue de deux familles sur un terrain privé le 24/08/2014.

La notification de l'expulsion, signée par M. le Préfet a été annoncée aux gens du voyage le 29 août 2014 avec un départ le 31 août 2014 sans qu'il n'y ait recours à la Force Publique.

M. le Maire précise que, suite au remarquable et onéreux travail fait par la CCPG pour accueillir les gens du voyage sur le territoire gessien, M. le Préfet accorde rapidement l'expulsion, ce qui est très rare dans l'Ain, surtout sur des terrains privés. La notion de rapidité étant tout relative, mais la France étant un état de droit, des délais légaux sont à respecter.

4.9.2. Point sur la venue d'une famille sur un terrain communal le 02/09/2014

Une procédure d'expulsion est en cours avec un départ prévu le 06 septembre 2014.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24/07/2014

Administration Générale : commission "relations publiques et animations" installation d'un nouveau délégué.

Désignation des associations à la commission consultative des services publics locaux.

Relations publiques et animations : attribution subventions : Associations Pays Gex Animation et Tour de l'Ain.

Affaires Sociales : Marché de gestion RAM de Gex - Financement actions pôle autisme- Marché complémentaire RAM de Thoiry.

Patrimoine : Résiliation marché Rannard Technoparc Collonges.

Développement Economique : Technoparc Collonges implantations Société Ct Autovision - cession terrain.

Aménagement du territoire : dépôt dossier enquête parcellaire ZAC Ferney Genève Innovation - Subvention à Dynacité et Semcoda pour PLUS et PLAI pour St Genis, Divonne, Prévessin, Ferney - Diverses procédures de modifications de PLU.

Eau et Assainissement : Attribution marchés pour Divonne - Sauvergnny - Gex.

approbation convention partenariat avec Hydraulique Sans Frontières.

5.1.2. Les comptes rendus des diverses compétences seront présentés en fonction des présents aux réunions.

Commission Sociale : Présentation du pôle des affaires sociales et solidarité et de leurs compétences en matière de petite enfance, handicap, santé, prévention spécialisée et personnes âgées.

Petite enfance : marché portant sur la gestion du Relais d'Assistants Maternelles (RAM), sur l'augmentation du temps de travail de la responsable du RAM, proposition de noms de la future crèche de Thoiry et le « plan crèches n° 2.

Handicap : pôle autisme présentation, financement, demande de locaux.

Commission Patrimoine : Visite de la crèche de Thoiry avant son ouverture. Présentation du projet de parking écologique à la Faucille. Présentation du bureau d'études pour les travaux d'aménagement des locaux pour les futurs instructeurs des dossiers d'urbanisme.

Commission Eau et Assainissement : Outre des points divers sur des attributions de marchés, et présentation du rapport prix et qualité du service 2013, la réflexion sur la création d'un groupe de travail sur le prix social de l'eau a été débattu. Le principe est d'engager une réflexion sur la tarification sociale de l'eau. La Loi Brottes (2013) permet une expérimentation sur ce principe.

A noter que le prix de l'eau sur le pays de Gex est à ce jour de 3.63 €/m³, inférieur à la moyenne nationale s'élevant à 4.15 €/m³, que le principe d'une tarification sociale par application d'un barème progressif avait été annulé en 2009 par le conseil communautaire de la CCPG pour plusieurs raisons :

- Défavorable pour les familles nombreuses ;
- inapplicable et défavorable pour les immeubles, souvent sociaux, dont le comptage n'a pas été individualisé aux appartements, compteur général ;
- coûts de traitement et de suivi des dossiers, ce système suppose la création d'un poste.

Le conseil communautaire avait toutefois créé un fond de solidarité de 10 000 €, utilisable en lien avec les centres d'action sociale des communes pour aider les familles en difficulté.

L'arrivée de nouveaux élus suggère l'engagement à nouveau de cette réflexion. Un groupe de travail sera ainsi constitué.

Compte-rendu de la commission Gestion et Valorisation des déchets.

5.2. SIVOS

5.2.1. Compte-rendu de la visite de sécurité du 26/08.

Cette dernière n'a fait l'objet d'aucune remarque, ni au niveau de l'accessibilité, ni au niveau de la sécurité incendie.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 08/07/2014

Déclarations Préalables

- Mme SANDERS Emma – 310, Rue du Marquisat à Logras – Remplacement d'un mur de soutènement par un mur en béton – Avis favorable
- M. CONSANI Gaël – 57, Chemin du Mollard à Greny – Pose d'une clôture + fenêtres + porte de garage – Avis favorable
- M. KREBS Jean-Philippe – 875, Rue du Paruthiol – Création de deux velux et d'un appartement sur plancher existant – Trois ouvertures et une lucarne – Avis favorable

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 22/07/2014

Déclarations Préalables

- Association Verger Tiocan Monsieur LAURENT – Chemin du Verger Tiocan à Greny – Pose d'un panneau d'informations de 2 mètres x 3 mètres – Avis favorable
- M. MEIGNIEN Yann – 17, Chemin des Ravières à Feigères – Mise en conformité du mur de soutènement et Création d'une terrasse sur l'entrée du garage – Avis favorable

Permis de Construire

- M. THEBAULT Erwan – 272, Rue du Branlant les Coteaux de Logras – Aménagement d'un garage en chambre – Construction abri de jardin et abri de deux voitures – Avis favorable
- M. MOMMSEN Rémi – 77, Impasse du Clos du Crêt – Modificatif agrandissement d'un garage végétalisé – Préciser les limites séparatives

6.1.3. Compte rendu de la réunion du 05/08/2014

Déclarations Préalables

- M. MESTRALLET Bernard – La Puche – Modification et ravalement de façades – Avis favorable
- MERCUEL représenté par PAYRAUD – 970, Route de Lyon à Logras – Création de deux lots 730m² et 54m²
Avis favorable
- M. BARGAUD David – 35, Rue des Primevères – Création d'une piscine de 4m x 10 m – Avis favorable
- M. BARGAUD David – 35, Rue des Primevères – Création d'une clôture de 1m50 + portail électrique –
Avis favorable
- M. RIVETTI Tony – 210, Grand'Rue – Installation de panneaux photovoltaïques – Avis favorable

Permis de Construire

- M. DELATRE Sylvain – Rue du Mail – Modification de façade Nord-Ouest porte de garage et entrée – Avis favorable
- M. BLANC Régis – La Pierre – Agrandissement bâtiment agricole – Avis favorable
- Mme CUZIN Sylvie – Rue du Bruel à Logras – Modification permis concernant le type de financement – Avis favorable
- M. PAVIS Steven – 5807, Route de Chanvière – Extension villa existante + abri de voiture – Avis favorable
- BSL LANDECY JY – Extension Lot Pré Millet – Construction de trois villas – Demande pièces complémentaires
Dimension des garages et limites de chaque lot.

6.1.4. Compte rendu de la réunion du 19/08/2014

Déclarations Préalables

- M. LEVRIER Alain – 143, Chemin des Marais - Aménagement des combles et pose de deux velux – Avis favorable
- M. GRAU Olivier – 827, Route de Lyon à Logras – Création d'une véranda – Avis favorable

6.1.6. Point sur le dossier Intermarché.

Le dossier a été retiré sur demande de M. Balaguer qui l'estimait insuffisamment abouti.

6.2. ASSOCIATION

6.2.1. Comité des Fêtes : compte-rendu de la réunion du 23/07/2014 en Sous-Préfecture.

Une analyse du rapport de M. le Conservateur de la Réserve Naturelle sera faite conjointement entre la Mairie et le Comité des Fêtes et sera transmis à M. le Sous-préfet.

6.2.2. Sté de Chasse : compte-rendu de la réunion avec la CCPG concernant l'étang de Baraty.

La représentante de la CCPG propose d'inscrire ce dossier soit dans le cadre du Contrat de Rivières soit dans celui du Contrat Corridors.

7. COURRIER

7.1. Courrier du Comité local ATTAC Pays de Gex.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal la motion proposée.

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal le 9 octobre 2014.

8.2. Inauguration de l'auberge communale le 11 septembre 2014.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il se présente en tant que 2^{ème} suppléant sur une liste, Ouverture Démocratie, pour les élections sénatoriales du 28 septembre prochain.

FIN DE LA SEANCE : 23 H 15